

ANECNOTE ORIGINALE.—Que diriez-vous, disait à un de nos spirituels paysans certain personnage qui prétendait que l'on pouvait voyager, l'hiver, aussi bien en voitures à roues qu'en carioles, que diriez-vous, lui disait-il un jour, si vous veniez à me voir passer devant chez vous en calèche, en plein cœur de janvier?—Ce que je dirais?... ma foi, je dirais... Mais je crains de vous choquer, monsieur.—Non, non, dites.—Eh, bien! je dirais: Voilà un s.... fou qui passe!

Quoique le comité de rédaction du *Fantasque* ne partage pas l'opinion du correspondant T. C., il respecte trop le droit de discussion pour supprimer sa lettre.

Monsieur le *Fantasque*,

Sans doute qu'avec votre manière toute bizarre et fantasque de voir les choses, vous auriez bien vite tranché la question déjà tout débattue, de savoir si nos membres de la chambre d'assemblée devraient ou non être payés, et que sans entrer dans toutes les raisons, suppositions et divagations apportées dans cette discussion, vous vous seriez avisé tout fantastiquement de réduire cette grave et importante thèse à cette toute simple proposition: "Les sublimes messieurs qui constituent la présente chambre d'assemblée sont-ils dans une telle indigence que la province doit payer leurs dépenses pendant un mois ou deux au siège du gouvernement?" Or donc, pour en venir à une conclusion sur ce point, il nous faut tout simplement jeter un petit coup-d'œil sur le calendrier tout-à-fait instructif du sieur Stanley (du Canada j'entends), un peu fantasquement introduit, il est vrai, dans cette diabolique affaire.

Voyons pour le Bas-Canada premièrement.

D'abord l'orateur, ce brave monsieur reçoit par session, l'on peut dire, la mignonne allocation de mille louis, et il réside au siège des affaires. Ceci ne pourrait-il pas comprendre et sous-tendre sa pension et ses frais de voyage de sa chambre à la chambre, fantasquement parlant.

J. Dewit, banquier, résidant au siège du gouvernement.

D. M. Armstrong, riche propriétaire.

W. Cuthbert, un des plus riches propriétaires et marchands du district de Gaspé.

P. Beaubien réside à Montréal et possède des propriétés considérables.

L. Guillet: ce monsieur est parfaitement indépendant, et il s'est toujours montré trop désintéressé pour ne pas s'opposer à la taxe exorbitante en question.

F. Lemieux, gaillard qui se moque bien de £25 ou £30 par an!

R. N. Watts: il possède les trois quarts d'un des plus beaux townships du pays.

R. Christie: ce grand économiste du Canada n'ignore pas que le meilleur moyen d'inculquer de bons principes, c'est l'exemple.

P. C. dit Marquis, un des plus riches propriétaires de la rive sud du Saint-Laurent.

C. F. Fournier: ce monsieur est passablement indépendant et a trop à cœur le bien de son pays, pour que des considérations d'intérêt personnel l'engagent à sanctionner long-temps le brigandage en question.

J. Laurin: très douteux! L'or! ein! ein!

Wm. Badgley, avocat très à l'aise, réside au siège du parlement.

J. Cauchon, grand admirateur, approbateur et instigateur d'une bonne paie et de bons frais de voyage.

L. H. Lafontaine, procureur-général *to the tune of* £1200 par an.

B. Holmes, riche marchand à Montréal.

A. Jobin, riche propriétaire.

J. Egan, un de nos plus riches marchands de bois.

L'honorable F. Hincks: ce monsieur reçoit, (il serait vilain de dire empoche),